

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du pays de Rennes : demande de subvention auprès de Rennes Métropole

Le rapporteur,

➡ le coût annuel de l'adhésion à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) est de 11 764,80 € pour l'année 2012 (1,20 €/an/hab.).

Rennes Métropole peut apporter un soutien financier, à hauteur de 40% de l'adhésion, soit un montant de **4 705,92 €** (0,48 €/an/hab.).

Le financement de cette adhésion est assuré de la manière suivante :

- commune de Pacé	7 058,88 €
- Rennes Métropole	4 705,92 €
Soit :	11 764,80 €

Considérant l'avis favorable de la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » du 7 mars 2012,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE :

la subvention auprès de Rennes Métropole pour un montant de **4 705,92 €** ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité